

Diekirch, le 10 janvier 2023

POSITION DU CSV-DIEKIRCH CONCERNANT LE PROGRAMME DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 2023 (PDAT2023) EN PARTICULIER PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS TOUCHANT LA VILLE DE **DIEKIRCH ET LA **NORDSTAD**.**

Le CSV-Diekirch

1. apprécie l'attribution de la dénomination et des prérogatives de **C**entre de **D**éveloppement et d'**A**ttraction (CDA) aux agglomérations de Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre et Ettelbruck;
2. s'oppose à ce que la réalisation effective de la fusion des 5 communes de la Nordstad soit une condition sine qua non pour les communes CDA-Nordstad - en l'occurrence Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre et Ettelbruck - d'accéder aux ressources financières et structurelles attribuées aux CDA;
3. approuve le concept de «Nordstad élargie» comprenant en sus des 6 communes signataires de la charte Nordstad, à savoir Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck et Schieren, les communes de Reisdorf, Feulen, Mertzig et Bissen (35.500 habitants, 161km², distance maximale 24km);
4. estime que la collaboration sectorielle et fonctionnelle des 5 communes de la Nordstad voire des 10 communes de la «Nordstad élargie», en particulier sur le plan des transports en commun, n'est pas couplée à un éventuel projet de fusion de communes, quelque soit le nombre communes adhérentes;
5. désapprouve le projet de transfert de la voie ferrée entre Diekirch et Ingeldorf contre le flanc sud du Hämerich, parce qu'à ses yeux il est utopique et inutile et que les bénéfices à en tirer seraient infimes par rapport aux moyens financiers à engager pour le réaliser;
6. est d'avis que la suppression de la voie ferrée entre Diekirch et Ettelbruck permettra un développement harmonieux et raisonnable de l'espace à l'ouest de Diekirch, mais qu'elle ne pourra se faire que sous condition de la remplacer par un autre moyen de transport en commun plus efficace, plus confortable, plus fiable et moins coûteux;
7. constate que les 10 communes de la «Nordstad élargie» (35.500 habitants, 161km², distance maximale 24km) atteignent facilement la masse critique indispensable pour envisager un système de transport en commun autonome et indépendant du type **B**us à **H**aut **N**iveau de **S**ervice ou BHNS qui empruntera l'actuel tracé de la route Diekirch - Ettelbruck à aménager en chaussée réservée prioritairement à la mobilité douce et aux transports en communs.